

222C2517
FR0010340141-FS0917

22 novembre 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

AEROPORTS DE PARIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 novembre 2022, la société de droit canadien Canada Pension Plan Investment Board (CPPIB)¹ (One Queen Street East, Suite 2500, Toronto, Ontario M5C 2W5, Canada) a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 novembre 2022, le seuil de 5% du capital de la société AEROPORTS DE PARIS et détenir 5 577 048 actions AEROPORTS DE PARIS représentant autant de droits de vote, soit 5,64% du capital et 3,24% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions AEROPORTS DE PARIS hors marché.

¹ CPPIB est une *Crown Corporation* de droit canadien.

² Sur la base d'un capital composé de 98 960 602 actions représentant 171 892 050 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.